



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 5 décembre 2019**

RAPPORT N° 28/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

Budget communal pour l'année 2020

Rapport de la commission des finances sur

Préavis 28/2019 : Budget communal pour l'année 2020

Conformément à l'article 60 du Règlement du Conseil communal de Vevey, la Commission des finances (COFI) rapporte sur le projet de budget communal.

La COFI a traité le préavis dans ses séances du 30 octobre, et des 4, 7, et 18 novembre 2019 qui se sont tenues à l'Hôtel de Ville de Vevey.

Table des matières :

1. Présences et organisation	- 1 -
2. Discussion du préavis.	- 2 -
3. Amendements discutés, mais non retenus par le COFI	- 8 -
4. Amendements de la COFI.....	- 10 -
5. Points pour la Commission de gestion	- 13 -
6. Conclusions.....	- 13 -

1. Présences et organisation

Les membres de la commission des finances : Mmes I. Jerbia (PS) et C. Gigon (PS), MM. F. Baud (VL), P. Bertschy (PLR), S. De Stefanis (PS), N. Dos Santos Aeby (PDC), A. Gonthier (DA), Ph. Herminjard (PLR), L. Lavanchy (DA), V. Matthys (PS), R. Pieren (VL), W. Riesen (UDC), Ch. Roh (PLR) et A. Stübi (VER – Présidence).

Les membres de la Municipalité : Mme la Syndique E. Leimgruber, MM. les Municipaux E. Rivier, M. Agnant et J. Christen.

Les Chef-fe-s de Service et collaborat-rices/-eurs :

- Administration générale : excusé.
- Service des ressources humaines : M. Volet
- Service des affaires intercommunales : Mme Rossier
- Direction des finances : M. Hersperger accompagné par M. Ferrara
- Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports + réseau REVE : Mme Fawer accompagnée par MM. Wiacek et Pavarini.
- Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable : M. Cainne

- Direction des espaces publics + Vignes et caves : M. Dällenbach
- Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie : M. Lehrian
- Direction des systèmes d'information : M. Schneider accompagné de M. Gnerre
- Direction de la culture : Mme Roten accompagnée de Mmes Chaix et Lambert, et MM. Buchs et Debraine
- Direction des affaires sociales, du logement, de l'intégration et service des gérances + Association régionale de l'action sociale : Mme Garbani

Organisation des travaux :

La proposition de budget a été entièrement passée en revue par la COFI en présence des services concernés. Les différentes directions des services étaient représentées par le Municipal en charge accompagné des Chef-fe-s de service.

La Direction des finances a assisté à toutes les séances comme soutien à la COFI pour la bonne compréhension des positions du budget dans leur contenu et leur spécificité comptable.

La dernière séance a été consacrée à la discussion sur les amendements déposés en présence de la Municipalité incorporé.

En plus du préavis et de la brochure des comptes, la COFI a reçu les documents suivants :

- Liste des travaux d'entretien des propriétés communales ;
- Tableau des effectifs du personnel communal ;
- Pyramide fiscale sur 2015-2017 ;
- Budget des déchets « Trois Villes ».

2. Discussion du préavis.

La Municipalité rappelle les chiffres de son budget qui prévoit 156 MCHF de charges pour 152 MCHF de produits, soit un excédent de charges de 4.4 MCHF. La marge d'autofinancement se situe à 5.7 MCHF, soit proche de l'objectif moyen municipal de 6 MCHF. Ce budget est un retour à la normale après une année exceptionnelle avec la Fête des Vignerons qui a gonflé artificiellement les totaux du budget du fait des imputations internes et éléments spéciaux liés à l'événement. Avec un excédent qui se situe à 2.82% du total des charges, le budget présenté reste dans la fourchette de 3% qui permet normalement d'obtenir des chiffres équilibrés au bouclage des comptes.

La Municipalité informe qu'elle a donné des directives très strictes aux services pour établir le budget. Les chiffres des comptes 2018 ont été fixés comme la référence pour la planification 2020, et les effectifs de 2019 définis comme un plafond. Il n'y a pas eu de création de poste acceptée.

Les évolutions marquantes par rapport au budget 2019 (+ ou - sur l'excédent de charges) :

- Evolution favorable de la péréquation et facture sociale - 2.1 MCHF ;
- Reprise des coûts AVASAD par le Canton - 2 MCHF ;
- Suppression de la rétrocession de la taxe au sac - 1.5 MCHF ;
- Réduction de la participation au réseau REVE - 1.4 MCHF ;
- Réduction du taux d'imposition de 1.5 points par le Conseil + 1.4 MCHF ;
- Augmentation du déficit des transports publics + 0.9 MCHF ;
- Compensation financière pour RIE III et RFFA + 0.6 MCHF ;
- Participation à Association Sécurité Riviera (ASR) + 0.5 MCHF.

Il est rapporté ci-après, regroupées par thématique, les discussions de la COFI sur les points les plus importants.

Evolution des revenus :

En annexe du préavis est produit le tableau des prévisions de recettes fiscales. Ce tableau présente la situation corrigée à un taux de 74.5 points pour rendre possible une comparaison avec les précédents exercices. La COFI s'est interrogée sur la stagnation des revenus planifiés. La Municipalité fait remarquer qu'introduire une hausse des revenus aurait pu être une manière d'embellir la situation, mais elle a choisi une approche prudentielle face aux grandes incertitudes en la manière comme elle l'avait expliqué lorsqu'elle a défendu devant le Conseil le maintien du taux d'imposition à 76 points (Cf. Préavis et Rapport 23/2019).

Dans le préavis (p.10), il est indiqué une baisse de la valeur du point d'impôts qui est passée de 953'248fr. en 2017 à 913'498fr. en 2018. La COFI s'interroge sur l'interprétation à faire de cette évolution. La Direction des finances renvoie au tableau en annexe du préavis où l'on constate entre les années une stabilité au niveau des recettes en provenance des personnes physiques, par contre il y a une baisse de 3 MCHF (10 MCHF en 2017 à environ 7 MCHF) au niveau de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales, y.c. la compensation RIE III. Il ne faut donc pas chercher une interprétation au niveau de la typologie des contribuables veveysans, l'évolution résulte du changement du système d'imposition et de la conjoncture économique pour les entreprises.

La COFI a reçu un document sur l'évolution de la pyramide fiscale pour 2015 à 2017 avec les constatations suivantes de la Direction des finances :

- En 2017, il y avait 13'384 contribuables, soit 470 de plus qu'en 2015, soit +3.6% en 2 ans ;
- La structure par classes de revenus reste globalement stable ;
- Le revenu imposable médian se situe à ~30'000fr.. Cela veut dire que 50% des contribuables ont moins que ce montant et l'autre 50% ont plus. La première moitié paie ~4.5% des impôts et la seconde ~95.5% ;
- Environ 25% des contribuables ont un revenu imposable à zéro et 10% entre zéro et 10'000fr.. Ces 35% contribuent pour 0.5% des impôts. De l'autre côté, il y a ~10% des contribuables avec un revenu imposable supérieur à 100'000fr. qui contribuent pour 50% des impôts ;

Evolution des postes et de la masse salariale :

Au niveau du tableau des charges par nature (p. 123 de la brochure), il est constaté une baisse de - 392'000fr., soit -0.84%, versus le budget 2019 de la ligne « Autorités et personnel ». Au niveau du

tableau du personnel, on constate qu'il y a une baisse -7.88 postes en particulier lié à la fermeture de la garderie des Petits-Poids.

La COFI reçoit les explications suivantes des services concernant les postes :

- Positions 140 et 141 – Ressources humaines : il y a 7.7 postes pour la gestion des ressources humaines et 0.65 poste pour la sécurité au travail (MSST). A la demande d'un commissaire, il est répondu que pour un nombre d'employés tel qu'à la Ville de Vevey, soit ~575 personnes avec les auxiliaires, la SUVA recommande qu'il y ait 1 poste complet pour le MSST, et l'étude de « Institut HR Bench » de 2018 réalisée auprès des entreprises privées et entités publiques de Suisse romande indique qu'on devrait avoir 9 postes pour être dans la moyenne ;
- Position 2962 – Caves de la Ville : il y a maintenant 1 poste affecté à la cave (cf. C 27/2019) en remplacement de l'ancien gestionnaire qui avait son activité répartie à 70% sous Direction des espaces publics et 30% sous Gérance. Il y a donc +0.3 poste à la Direction des espaces publics en provenance de Gérance ;
- Position 351 – Direction de l'urbanisme : la COFI s'étonne de l'évolution de la masse salariale +53'400fr. alors que le nombre de postes est stable. Hormis les effets de l'indexation de 1% et de GESPER sur 2019, il y a eu deux remplacements à la Direction qui a engagé des personnes bien plus expérimentées justifiant des salaires accordés plus élevés ;
- Positions 410 et 412 – Port et Voirie : la Direction rappelle qu'il y a eu en 2019 la création d'un poste à 60% comme garde-port sous 412, en lieu et place de 2 auxiliaires. Celui-ci est entré en fonction en juillet 2019, d'où le montant sur cette année peu élevé. Pour 2020, on a le poste en totalité sur l'année et le 40% complémentaire est sous voirie au 410, car durant l'hiver cette personne réalise des travaux en lien avec le déneigement ;
- Position 581 – Accueil préscolaire : il y a une diminution de -8.6 postes avec la fermeture de la garderie des Petits-Poids. Il est souligné que tous les collaboratrices /-teurs qui le souhaitaient ont été réintégrés au sein du réseau. Les places des Petits-Poids ont été partiellement compensées à la garderie de Marionnettes où il y a +2.6 postes. Il reste un montant sous le compte 581 lié à une absence de longue durée.

Les adaptations statutaires des salaires sont bien planifiées dans ce budget. Pour ce qui est de l'indexation au coût de la vie, celle-ci est enregistrée de manière globale pour 200'000fr. sous 200.3011.01, car elle doit encore faire l'objet d'une décision municipale. Le montant est calculé sur la base de l'inflation actuelle de +0.1%.

Accueil de jour préscolaire :

Il est fait un bilan des conséquences de la fermeture des Petits-Pois en mars 2019.

- Capacité d'accueil :

Garderie	type d'accueil	Avant 03.2019	Du 03.2019 au 07.2019	Après 07.2019
Marionnettes	préscolaire	76	82	90
Barcarolle	préscolaire	37	37	37
Cèdres	préscolaire	56	56	56
Ateliers	préscolaire	66	66	66
Petits Pois	préscolaire	44	0	0
Ecureuils	préscolaire	44	44	44
Campanule	préscolaire	0	20	0
Crédeilles	préscolaire	0	8	0
Total		323	313	293

La diminution de 10 places de mars à juillet a pu être compensée par un accueil à La Tour-de-Peilz directement d'enfants boélands.

- La fermeture n'a pas été souhaitée. Elle représente toutefois une économie de -767'000fr. dans le domaine de l'accueil de jour en général.
- Le service tient à confirmer que les normes d'encadrement ont été respectées en tout temps.

Au bilan final, dès juillet, il y a donc 30 places de moins d'accueil, mais de l'avis des services et de la Municipalité sans conséquence sur la capacité de prise en charge des enfants puisqu'il a été gagné en efficacité. Avec une meilleure planification, chaque place disponible a un taux d'utilisation plus élevé. Par ailleurs, la Municipalité informe que le service a mis à jour la liste d'attente, en demandant aux parents de confirmer leur inscription. Certains ne l'ont pas fait, le besoin n'existant plus pour eux. La liste d'attente ne s'est donc pas allongée. Ce à quoi il est répondu par un commissaire que ces inscriptions étaient déjà caduques dans les faits avant leur annulation formelle. Cette opération de nettoyage n'a donc rien changé dans la réalité de l'attente des familles. La Commission de gestion pourra aller plus dans le détail de cette question.

La COFI est informée qu'il y a en ce moment un débat sur l'avenir du réseau REVE qui regroupe les communes de Chardonne, Corsier, Corseaux, Jongny, La Tour-de-Peilz et Vevey. Il y a un désaccord entre Vevey et les autres communes sur la part de prise en charge des parents. La Municipalité de Vevey veut le maintien à 30% dans la tradition sociale de la ville, alors que les autres souhaitent passer celle-ci à 33%. Ce souhait d'évolution semble cependant en contradiction avec les règles que fixe la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) pour accorder ses subventions qui tend plutôt à favoriser les contributions basses pour faciliter l'accès aux structures. Un éclatement du réseau est maintenant une éventualité probable. Celle-ci interviendrait au plus tôt à fin 2021. Les décisions seront prises au premier trimestre 2020. Le Conseil communal sera alors saisi d'un préavis.

Déficit des transports publics :

La compte 130.3517 comprend le déficit à la fois de VMCV pour 3.4 MCHF et du trafic régional refacturé par le Canton pour 2.4 MCHF. Le premier augmente en 2020 de 0.5 MCHF et le second de 0.4 MCHF. La Direction des finances explique qu'elle se limite à porter dans le budget les chiffres communiqués par l'entreprise et le Canton. Ceux-ci lui sont transmis sans explication détaillée. Les boursiers communaux sont informés normalement lors de l'assemblée générale et lors d'une séance les réunissant courant de l'automne. Dans leur communication au Conseil communal, les VMCV (C 25/2019) ont expliqué que l'évolution de leurs coûts était liée au besoin accru en personnel et aux renouvellements de la billetterie et des bus qui vont accroître le besoin d'amortissement. La Municipalité s'interroge face à ces évolutions et rappelle que le Canton s'est totalement déchargé sur les communes du problème des coûts inhérents à la prolongation de la ligne 201 jusqu'à l'Hôpital de Rennaz, vu qu'il considère qu'il s'agit de transport urbain dont il n'est pas responsable. Un commissaire s'étonne quand même grandement de cette forme de fatalisme et du manque d'explication quand on connaît la composition du Conseil d'administration qui est formé majoritairement de représentants des communes.

Gestion des déchets :

Depuis 2018, la collecte des déchets se fait ensemble avec La Tour-de-Peilz et Montreux. Cette dernière tient la comptabilité de la gestion pour le compte des trois communes. Les coûts de gestion sont imputés à Vevey sous la forme d'une facture enregistrée sur une position unique au 440.3526. En 2018, les coûts se montaient à 1.13 MCHF. Pour 2020, ils sont budgétés pour un total de 1.171 MCHF ventilés comme ci-dessous :

440.3102.01	Communication & sensibilisation	7 062,00
440.3136	Frais de véhicules 3V	0,00
440.3185	Honoraires & frais d'expertises	21 000,00
440.3526	Frais fonctionnement déchets 3 villes	197 000,00
440.3188.101	Collecte + transport déchets incinérables	332 600,00
440.3188.103	Collecte + transport déchets incinérables CE	45 200,00
440.3188.131	Collecte + transport du papier et du carton	242 900,00
440.3188.141	Collecte + transport déchets végétaux jardins privés	110 500,00
440.3188.201	Traitement déchets incinérables	300 100,00
440.3188.201	Traitement déchets incinérables	40 800,00
440.3188.241	Traitement végétaux jardins privés	68 500,00
440.4356	Facturation de services à des tiers	-134 000,00
440.4354.01	Revente papier + cartons	-60 000,00
VEVEY	Total répartition des charges et produits 3 Villes	1 171 662,00

Péréquation cantonale :

Un commissaire demande quelques éclaircissements suite au rapport récemment publié de la Cour des comptes qui met en lumière certaines faiblesses dans la méthode de calcul de la péréquation financière. La Direction des finances explique que l'on parle ici du formulaire que doivent compléter les communes pour déclarer les dépenses thématiques au Canton. Elle confirme que les instructions cantonales par rapport à la manière de compléter ce formulaire sont sujettes à des interprétations très diverses entre les communes. En la matière, la Direction des finances applique une ligne constante depuis des années pour renseigner ce document afin d'éviter toute contestation des chiffres déclarés. Le formulaire est avalisé chaque année par l'organe de révision des comptes communaux comme exigé, ce qui représente une forme de contrôle. Pour chaque dépense engagée par la ville, par exemple un préavis d'entretien des routes, la Direction doit déconstruire les montants totaux votés pour les imputer correctement aux comptes en vue d'une déclaration correcte. La Direction appelle de ses vœux que le Canton donne des instructions plus claires.

Discussion générale :

Au vu de la situation de notre commune, un commissaire signale sa totale incompréhension avec la stratégie de la Municipalité qui sur la page 7 du préavis tient des propos contradictoires. D'un côté elle écrit que « La Municipalité considère qu'elle ne peut pas diminuer les acquis », et de l'autre qu'elle « veut poursuivre les efforts en vue d'un équilibre budgétaire » comme inscrit dans son programme de législature. C'est une équation impossible à résoudre si ce n'est en passant par des hausses d'impôts et cela est totalement inacceptable. La Municipalité est donc incapable de sortir l'impasse.

La Municipalité se défend. Elle note cela chaque année dans son préavis et confirme que c'est bien ses objectifs, mais qu'il faut prendre en compte la réalité politique : pour réduire, il faut avoir des majorités et aujourd'hui aucune proposition de réduction importante n'a de chance. Elle a cependant présenté un budget équilibré avec un excédent de charge de 2,8%, ce qui peut être considéré comme acceptable (voir ci-dessus premier paragraphe). Par ailleurs, au vu du refus du budget l'année passée, la Municipalité a initié le projet d'un audit comme déjà expliqué. Elle espère que l'analyse des résultats au travers d'une méthode dite comparative permettra de situer objectivement les chiffres de la ville de Vevey par rapport à d'autres communes du Canton de Vaud comparables. La Municipalité vient de recevoir le rapport d'audit qui va lui fournir quelques instructions pour la suite. En primeur, la Municipalité se plaît à souligner que la stratégie d'investissements a été très bien évaluée. Quant au niveau de la gestion, les résultats sont variables entre les Directions. On ne peut pas espérer des économies immédiates, mais avec une amélioration de la gestion de la ville la Municipalité espère un

effet positif sur les finances communales. Enfin il y a des domaines où Vevey dépense comparativement plus que d'autres villes. Il faudra en prendre conscience et l'analyser dans le détail pour identifier s'il y a là un problème de gestion ou alors un choix politique assumé.

Un commissaire souligne que la Municipalité a fait des efforts, mais le budget proposé n'est absolument pas satisfaisant. Il voit notamment un gros risque dans la perspective de l'ouverture du nouveau collège à 63 millions, dont il faudra assumer l'amortissement et les frais de fonctionnement. Il est question de 5 millions de coûts de plus par année. Il faut s'y préparer dès maintenant.

Ce montant de 5 millions d'un coup dans le budget ne convainc pas un autre commissaire, car il y aura aussi des potentielles économies dans l'organisation scolaire en limitant les déplacements par exemple. D'une manière générale, il souligne que l'efficacité est une source d'économies importante et cela débute par le fait d'avoir un personnel motivé. Il faut donc aussi faire des compromis pour ne pas toujours exiger plus avec des ressources constantes. Enfin, la culture est toujours la bonne cible lorsqu'il faut parler d'économies, mais il souhaite rappeler que ce secteur a été, par choix municipal à l'époque, un moyen de relever Vevey d'une période creuse. Ce n'est donc pas qu'un poids, cela fait aussi se développer et vivre la cité.

La Municipalité rend attentif que les collaborat-rices/-eurs de la ville sont aussi beaucoup sollicités pour répondre à toutes les initiatives des Conseillères et Conseillers communaux (interpellation, postulat et motion). Il faut aussi que le Conseil applique à lui-même les exigences qu'il attend de l'administration. Il tient par ailleurs à dire que l'audit ne cible pas particulièrement la culture. Elle traite tous les domaines équitablement, mais elle opère cependant des regroupements entre des prestations dites « régaliennes », des prestations traditionnelles de la Ville et des prestations « jolies à avoir » (« nice to have »).

Un intervenant partage son impression que la Municipalité ressort toujours le même discours. Chaque fois, on nous renvoie à la prochaine étude, mais entretemps il n'y a toujours aucune mesure. Le municipal répond que cette position est injuste, précisément l'audit financier et organisationnel a été mis sur pied, puis voté par le Conseil communal à la quasi-unanimité et il espère que cet audit sera un instrument de travail utile pour la Municipalité et l'administration. Le commissaire précise qu'il ne veut plus devoir refuser le budget comme en 2019 pour avoir enfin des propositions.

En résumé la Municipalité a bien compris le message et a lancé la mesure qui lui semble à ce stade nécessaire pour avancer et pour avoir un regard externe sur la situation.

Un commissaire souligne que l'audit ne va pas apporter des solutions qui pourront changer quelque chose dès janvier prochain. Cela a toujours été dit d'ailleurs que l'audit n'aurait pas d'impact sur le budget de 2020. Depuis des années, les efforts d'économies ont été faits sur les charges maîtrisées par la commune et maintenant on sent bien qu'on est au bout de l'exercice sur ces positions. Ce qui l'inquiète lui ce sont l'évolution des charges liées intercommunales qui augmentent chaque année, sans sourcilier, et qui sont pourtant dans la compétence et la maîtrise locale, certes partagées avec d'autres communes, mais locale quand même. Ces charges augmentent, par exemple pour VMCV, sans qu'on ait de vraies explications.

3. Amendements discutés, mais non retenus par le COFI

122.3665 : Bureau de l'information - Achat AG-Flexi CFF

122.4362 : Bureau de l'information - Vente AG-Flexi CFF

Proposition d'amendement pour ajouter +42'000fr. pour d'achat de 3 abonnements supplémentaires de cartes journalières des transports publics vendues par la commune permettant de mettre à disposition 10 cartes par jour pour la population. Cette proposition vise à maintenir la volonté du Conseil communal qui avait voté 10 abonnements pour 2019. Cette mesure n'a cependant pas pu être mise-en-œuvre suite à l'adoption du budget seulement en janvier, trop tard pour la commande d'abonnements supplémentaires. La Municipalité n'est pas favorable à cette proposition, car dès 8 cartes par jour elle constate qu'il est difficile de les écouler. En 2018, c'est environ 9% des cartes (240 sur 2645) qui ont été invendues, en particulier en janvier où un quart des cartes sont restées, même si au final la vente des cartes a rapporté en 2018 4945fr. de plus que l'achat des abonnements. Il est constaté une baisse des ventes liée aux billets CFF à tarif bas, aux applications mobiles et à la simplicité d'achat qu'elles offrent. De l'avis du service, avec le nombre de 7, ils sont en mesure de répondre aux demandes. Un commissaire conteste cette analyse, car le Service de l'information n'est pas en mesure d'évaluer le nombre de demandes réelles sans tenir compte des personnes qui ont vu « stock indisponible » sur internet et qui ne se sont donc pas présentées au guichet.

351.3012 : Dir. de l'urbanisme, de la mobilité et développement durable – Salaire auxiliaires

Proposition d'augmentation de +150'000fr. du personnel auxiliaire afin de doter le service des moyens pour répondre aux nécessités de l'urgence climatique, notamment en incitant la participation citoyenne et en soutenant les services pour changer leur pratique et faire des économies durables. Il s'agit de se doter d'un poste supplémentaire, car on ne pourra pas faire plus avec les ressources en place et il y a urgence. Il ne faut plus attendre.

La Municipalité comprend l'intention, mais elle propose de répondre d'abord aux deux postulats déposés en lien avec cette thématique et dans ce cadre peut-être faire une demande d'un poste supplémentaire si cela est avéré nécessaire. Un commissaire estime que ce poste devrait typiquement être vu dans une logique de mutualisation régionale. Il faut dépasser le périmètre de la Ville.

58107 : Unité d'accueil préscolaire (à créer)

Proposition d'augmentation de +1'500'000fr. pour la création d'une nouvelle unité d'accueil en remplacement de celle des « Petits-Poids » fermée en mars 2019. Cette ligne vise à doter la Municipalité des moyens pour réaliser ses promesses de remplacer cette structure. Il y a des gains d'efficacité qui ont permis de réintégrer tous les enfants, mais au final il y a bien eu une baisse du nombre de places et il y a toujours une liste d'attente.

Pour la Municipalité, la création d'une structure passe d'abord par le lieu qu'il faut trouver, et après il s'agit d'une décision d'importance qui devra passer devant le Conseil communal avec un préavis. On ne peut pas décréter une création par voie budgétaire. De plus, il y a les discussions au sein du réseau REVE qui pourrait conduire au départ des communes partenaires à fin 2021. Cela pourrait changer les besoins en places à Vevey avec le retrait des enfants venant des communes alentour.

740.3655.01 : Aides institutionnelles et individuelles – Subvention à l’ASLOCA

Proposition d’amendement de la Municipalité de +12’000fr. pour maintenir la contribution de la Ville à l’ASLOCA à 27’000fr.. Le service rappelle l’historique du soutien de Vevey qui a été initié en 1992 suite à une demande de l’ASLOCA d’un soutien suite à leur déménagement dans des locaux plus centrés, mais plus chers. Depuis, c’est une contribution entre 25’000fr. et 30’000fr. qui leur a été versée annuellement, soit environ 700’000fr. au total. La Municipalité a finalement décidé de maintenir sa contribution pour 1 an et de rencontrer le Comité de l’ASLOCA pour faire un point de situation. La situation sera peut-être revue dès 2021, mais pour l’instant c’est trop précipité.

Un commissaire dépose une liste d’amendements sous la Direction de la culture qui se veut un « paquet » qui vise une réallocation des fonds disponibles pour la culture au profit des associations et au dépend des Musées. Cette proposition fait suite à un courrier adressé à la Municipalité par des associations reconnues de la vie culturelle veveysanne qui justifient leurs demandes par le besoin de renforcer l’engagement professionnelle ou de revaloriser ce travail. Ceci constitue la base pour améliorer la recherche de fonds, mais aussi pour promouvoir les créations veveysannes pour leur donner une vie au-delà d’une présentation locale. Il y a aussi la volonté d’accorder à certaines associations une sécurité budgétaire avec une ligne propre, alors que jusqu’alors elles bénéficiaient de soutiens ponctuels incertains.

- 814.3653.34 : Subvention et aides culturelles - Rocking Chair – Assoc. ATAC
Amendement de +20’000fr. qui s’ajoute à l’augmentation déjà octroyée de +50’000fr..
- 814.3653.40 : Subvention et aides culturelles - Fête Multiculturelle
Proposition d’amendement de +2’500fr. pour les mêmes raisons que l’amendement accepté sous 703.3663.
- 814.3653.64 : Subvention et aides culturelles - Association Autour du Monde
Proposition d’amendement de +10’000fr.
- 814.3653.xx : Subvention et aides culturelles - Trois Petits Points
Proposition d’amendement de +20’000fr.
- 814.3653.xx : Subvention et aides culturelles - Impro Riviera
Proposition d’amendement de +10’000fr.
- 814.3653.xx : Subvention et aides culturelles – VIFF
Proposition d’amendement de +25’000fr.
- 814.3653.xx : Subvention et aides culturelles - Fréquence moteur
Proposition d’amendement de +10’000fr.
- 82021.3170.01 : Musée des Beaux-Arts – Expositions
Proposition d’amendement de -50’000fr.
- 8205.3170.10 : Cabinet des estampes – Expositions
Proposition d’amendement de -50’000fr.

La Municipalité rappelle que la culture est une et indivisible et qu’il n’y a pas lieu de l’opposer. Elle ne peut pas soutenir la proposition de transfert telle qu’elle est envisagée. Les associations qui font des demandes bénéficient par ailleurs déjà de soutiens ponctuels à la création, c’est notamment le cas de Fréquence Moteur ou des Trois petits points. Lorsqu’ils mettent en place un nouveau projet, ils reçoivent le soutien de la commune. C’est une approche adoptée dans les autres villes du Canton. Pour avoir une ligne budgétaire, il faut en général gérer un lieu qui offre une prestation constante à la population ou être un festival relativement stable, comme le VIFF qui pourrait raisonnablement

prétendre à une ligne. La création d'une ligne est essentiellement un choix politique. C'est au Conseil de prendre cette décision et d'allouer les montants.

Pour la Municipalité, il faut par contre absolument refuser les coupes pour -100'000fr. dans les expositions des Musées. Cela serait totalement contradictoire avec les demandes récurrentes du Conseil de voir une augmentation du nombre d'entrées. Le Musée est passé par une crise et il y a la nécessité maintenant d'améliorer la communication, notamment digitale. Il faut noter que les directives municipales ont fixé comme référence pour le budget les comptes 2018, alors que cette année-là l'activité du Musée avait été faible du fait des vacances à la Direction. De ce fait, le budget se base déjà sur une situation basse. Par ailleurs, réduire les expositions et allonger leur durée n'est pas possible, car les œuvres ne peuvent pas être exposées plus d'un certain temps pour des questions de conservation, et aussi car nous avons des obligations conventionnelles de rotation des œuvres des fonds déposés au Musée. Ces derniers ont par ailleurs confirmé leur intention de rester à Vevey, notamment il n'y a aucune volonté de rapatrier à Lausanne le Cabinet des estampes.

814.3653.54 : Subvention et aides culturelles - Association Festivalocal / Culture alternative

Proposition d'amendement de la Municipalité pour introduire un soutien de +10'000fr. à la culture alternative. Celui-ci remplace le soutien accordé jusqu'en 2018 au Festivalocal qui a été retiré en 2019 suite à son déménagement à Lausanne pour cause de Fête des Vignerons. Il est probable que celui-ci revienne en 2020. La Municipalité explique que dans le budget initial, le montant avait été transféré au profit de l'augmentation du soutien au RKC considérant que celui-ci pouvait constituer un lieu d'accueil approprié pour un festival de culture alternative.

Il y a une incompréhension de la COFI sur la démarche municipale de création d'une ligne spécifique, car celles-ci sont normalement propre à une association désignée, et comment définit-on qui est à considérer comme culture alternative pour bénéficier de ce montant alloué ?

4. Amendements de la COFI

122.3102 : Bureau de l'information - Livres, journaux, documentation et frais d'annonces

Réduction de -26'400fr. pour renoncer à l'achat de 6 pages dans le journal « Le Régional » pour faire de l'information à la population. C'est un projet que la Municipalité propose de mettre en place en réponse au souhait du Conseil communal d'avoir une meilleure communication et aussi pour une forme de soutien à l'hebdomadaire qui est distribué gratuitement à tous les ménages. La Municipalité validerait les informations publiées, mais la rédaction serait laissée aux Services et au chargé de la communication de la Ville. Une majorité de la COFI considère qu'il y a un risque à disposer de telles pages sans que la Municipalité se soit dotée d'un règlement sur la communication. Des dérives ont déjà été constatées, ici le risque est grand d'un usage politique de ces pages. Par ailleurs, il est souligné qu'un nouveau journal indépendant est lancé à Vevey et qu'il mériterait peut-être aussi un soutien.

122.4362 : Bureau de l'information – Vente AG-Flexi CFF

Amendement technique pour baisser de -22'000fr. les produits de la vente des cartes journalières qui sont surestimés. Le montant est aligné sur la valeur d'achat.

130.3653 : Subvention et manifestation – Observatoire régional d'astronomie

Amendement municipal pour un ajout de +1'400fr. de soutien à la Société d'astronomie du Haut Léman qui gère l'observatoire de Vevey, accueille le public en soirée et les classes d'école. Une demande de contribution supplémentaire a été adressée à la Municipalité qui est partiellement entrée en matière. La Ville a investi 800'000fr. dans les lieux, mais ce sont des bénévoles qui gèrent et font l'accueil et ils ont besoin d'un soutien supplémentaire pour garantir leurs activités face au succès rencontré.

141.3099.02 : Personnel - Charges diverses de personnel

Réduction de -29'800fr. pour renoncer à une enquête sur le climat social au sein du personnel de la Ville. Une majorité de la COFI estime que cela fait doublon avec l'audit financier et organisationnel. Elle souhaite d'abord obtenir les résultats, et après envisager peut-être une enquête supplémentaire. La Municipalité informe que sa proposition fait suite aux conclusions de l'audit cantonal qui signalait des relations difficiles entre la Municipalité et ses services, et cette dernière envisage cette enquête comme une première mesure. Par ailleurs, elle souligne que l'audit financier et organisationnel interroge sur l'efficacité et cherche à identifier les potentiels de gains en la matière. Des entretiens sont bien réalisés dans le cadre de l'audit, mais seulement avec certains collaborateurs et pas dans le but de collecter des informations sur le bien-être et la satisfaction au travail. Il ne faut pas confondre un audit avec une enquête qui ciblerait tout le personnel communal sous la forme de questionnaires anonymes ce qui explique, par ailleurs, son coût moindre. La Municipalité entend cependant l'avis de la COFI et accepte le principe de faire d'abord un compte rendu de l'audit en cours, et de venir, le cas échéant, avec un crédit supplémentaire non dépensé devant le Conseil pour lancer une enquête si elle l'estime toujours nécessaire.

191.3011 : Système d'information du territoire – Traitement du personnel

191.3012 : Système d'information du territoire – Salaire du personnel auxiliaire

Le poste du personnel auxiliaire est augmenté pour faire face à la fragilité de la situation, vu que le service ne repose que sur une seule personne, M. Gnerre. C'est un risque que prend la commune sur une fonction clé, et pour laquelle la commune a des engagements vis-à-vis des communes qui cofinancent. Les communes partenaires approchées ont, d'ailleurs, accepté d'augmenter leur contribution de +50'000fr. pour financer partiellement ce poste (cf. poste 192.4526).

Une majorité de la COFI soutient un transfert d'un poste d'auxiliaire en poste fixe dans le but d'engager un ingénieur en système d'information à 80% pour appuyer l'activité en lien avec Cartoriviera. Vu le profil recherché, un poste d'auxiliaire n'a aucune chance d'être pourvu, car la demande d'ingénieur dans ce domaine dépasse largement l'offre et aucun n'acceptera un poste incertain. De plus, il paraît peu cohérent d'engager en auxiliaire sur un poste clé à long terme.

Dès lors, le poste d'auxiliaire est diminué de -135'000fr.. Ce montant correspondant à un salaire brut et à la part patronale ce qui est une erreur. En conséquence de quoi, les positions des charges sociales ont été surévaluées. Le poste traitement du personnel fixe est lui augmenté de +104'000fr. suite au transfert. Les positions 191.3030 (-2'900fr.), 191.3040 (+18'000fr.) et 191.3050 (-700fr.) des charges sociales adaptées en conséquence et corrigées des erreurs susmentionnées. Au final, les modifications et corrections impliquent une baisse de -16'600fr. des charges au budget 2020.

La minorité de la commission rappelle qu'il y a eu un principe de non création de poste dans ce budget, et qu'ici on ouvre la porte à tout plein d'autres demandes. Pourquoi celle-ci serait plus légitime que d'autres qui ont été écartées ?

220.3666.01 : Impôts - Remise d'impôt - Taxe de base habitant

220.3666.02 : Impôts - Rétrocession - Taxe de base entreprise

440.3012 : Gestion déchets - Salaires personnel auxiliaire

Réintroduction de la rétrocession des montants perçus au titre de la taxe au sac sur les poubelles par l'annulation de la taxe de base par habitant et entreprise. Cela correspond à une augmentation de charges de +1'287'000fr. pour les habitants et +130'000fr. pour les entreprises. La Municipalité considère que la rétrocession est une mesure illégale, c'est pourquoi elle a prévu dans son budget de supprimer cette pratique instaurée par le Conseil communal. Plusieurs commissaires constatent que la pratique est en place depuis plusieurs années et qu'elle n'a jamais été contestée devant un tribunal par un citoyen. La volonté est de conserver une taxe à vocation incitative qui vise un changement de comportement au niveau de la production de déchets et non pas d'être une source de revenu pour la commune. Ce serait la détourner de son but initial. De plus, une taxe n'est pas sociale, car elle ne tient pas compte du revenu. Elle est identique pour tous.

Du personnel auxiliaire a été prévu sous le poste 440.3012 pour gérer la facturation de la taxe de base. En réintroduisant la rétrocession, ce poste n'est plus nécessaire soit une diminution de -45'000fr. ainsi que sur les postes de charges sociales liés 440.3030 (-4'200fr.) et 440.3050 (-1'700fr.). De même, le compte de la gestion des déchets doit être remis à zéro soit une augmentation de +50'900fr. sous le 440.3812.

La Municipalité rend la commission attentive qu'avec cette proposition, l'excédent de charges passera à 3.8% du total des charges, rendant illusoire de finir dans les chiffres noirs dans les comptes.

703.3663 : Intégration - Subvention manifestations multiculturelles

Augmentation de +2'500fr. de la contribution à la Fête Multiculturelle dès 2020 qui marquera les 20 ans de cette manifestation. La contribution totale de la Ville passerait alors à 17'500fr. Il est fait état que les manifestations se voient imposer de plus en plus de charges, notamment avec le coût croissant de l'évacuation des déchets, de la nécessité d'utiliser la vaisselle recyclable et de l'exigence d'avoir un poste sanitaire. La réglementation fait exploser les budgets des manifestations. L'aide de la commune permet d'accéder à des contributions supplémentaires de la Loterie romande.

La Municipalité comprend cette demande d'augmentation notamment en lien avec l'introduction de la vaisselle jetable.

Amendements techniques :

Au cours de l'analyse du budget, une série d'amendements techniques sont apparus. Ce sont des modifications qui font suite à de simples erreurs sur des dépenses qui sont liées ou contractuelles.

- Amendement sur le compte 3124 des chapitres 252, 253, 254, 256, 257, 261 et 280. Le raccordement à la Centrale de chauffage à distance de différents bâtiments communaux impacte le compte « achats et consommation de combustibles » à la hausse. A moyen et long terme, les raccordements impliqueront une économie du fait de l'absence de remplacement des installations de chauffage. Lorsqu'il s'agit d'un bâtiment locatif, l'augmentation de charges va être répercutée dans le décompte de chauffage facturé aux locataires d'où l'adaptation des lignes de produits liées. Il existe cependant un risque sur cette facturation, car les locataires peuvent s'y opposer. Pour la Ville, les charges augmentent de +243'000fr. pour les locaux qu'elle occupe elle-même.
- Amendement sous la position 2961.3188.10 – Vignobles – Assurance grêle pour + 1'700fr. suite à une adaptation de prime à la hausse.

5. Points pour la Commission de gestion

Au cours de l'analyse du budget 2020, plusieurs points relevant de la gestion ont suscité des questions. Par ces lignes, la COFI émet le vœu que la Commission de gestion étudie les points suivants :

- La gestion des fonds communaux, notamment l'opportunité des montants qui leurs sont alloués annuellement. En particulier, le fonds de réserve pour le rétablissement de l'espace privé suite à des actes d'incivilités (9282.400.01) ;
- Le portefeuille des contrats d'assurance de la Ville, et notamment ceux liés aux œuvres d'arts de la Ville ou des fonds en dépôt dans les Musées. Ces coûts sont-ils considérés dans les conventions signées de dépôt ?

6. Conclusions

La totalité des amendements acceptés par la COFI représente un accroissement de l'excédent de charges de 1'614'800fr. au budget communal 2020.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est par 4 OUI, 5 NON et 3 abstentions que la COFI vous invite à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 28/2019, du 28 octobre 2019, sur le budget communal pour 2020,

VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. de refuser le budget de fonctionnement pour l'année 2020.

Pour la COFI :



Antoine Stübi

Président

Annexe : tableau des amendements de la Commission des finances.

ANNEXE : Tableau des amendements de la Commission des finances

N°	Compte	Libellé	Budget 2020	Amendements adoptés par la COFI		Budget 2020 avec amendement	Liés à	Déposé par	Technique
				Charges	Revenus				
1	122,3102	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	27 400	-26 400		1 000		COFI	
3b	122,4362	Vente AG-Flexi CFF	120 000		-22 000	98 000		COFI	X
4	130,3653	Observatoire régional d'astronomie	1 600	1 400		3 000		Mun	
5	141.3099.02	Charges diverses de personnel	63 800	-29 800		34 000		COFI	
6	191,3011	Traitement du personnel - SIT	133 400	104 000		237 400		COFI	
7	191,3012	Salaires personnel auxiliaire - SIT	135 000	-135 000		0	6	COFI	
8	191.3030	Contributions AVS, etc - SIT	25 300	-2 900		22 400	6	COFI	
9	191.3040	Caisse LPP - SIT	22 900	18 000		40 900	6	COFI	
10	191.3050	Assurance accident et maladie - SIT	7 400	-700		6 700	6	COFI	
14	220.3666.01	Remise d'impôt - Taxe de base habitant	0	1 287 000		1 287 000		COFI	
15	220.3666.02	Rétrocession - Taxe de base entreprise	0	130 000		130 000	14	COFI	
16	440,3012	Salaires personnel auxiliaire - Gestion déchets	58 000	-45 000		13 000	14	COFI	
17	440.3030	Contributions AVS, etc - Gestion déchets	5 500	-4 200		1 300	14	COFI	
18	440.3050	Assurance accident et maladie - Gestion déchets	2 100	-1 700		400	14	COFI	
19	440,3812	Attribution au fds réserve Gestion déchets	116 300	50 900		167 200	14	COFI	

20	252,3124	Achats et consommation de combustibles - Bâtiments communaux	1 200 000	200 000		1 400 000		Mun	X
21	253,3124	Achats et consommation de combustibles - Bâtiments locatifs	0	39 000		39 000		Mun	X
22	253.4362.01	Autres remboursements de frais - Bâtiments locatifs	0		39 000	39 000		Mun	X
23	254,3124	Achats et consommation de combustibles - Swissmedia	50 000	27 000		77 000		Mun	X
24	256,3124	Chauffage (yc eau chaude et gaz) - Gilamont	150 000	81 000		231 000		Mun	X
25	256.4362.01	Remboursement frais chauffage, eau chaude, gaz - Gilamont	150 000		81 000	231 000		Mun	X
26	257,3124	Achats et consommation de combustibles - Bâtiments adm.	0	16 300		16 300		Mun	X
27	261,3124	Achats et consommation de combustibles - Centrale th. Ste-Claire	430 000	460 000		890 000		Mun	X
28	261,4362	Remboursement de frais - Centrale th. Ste-Claire	350 500		502 300	852 800		Mun	X
29	280,3124	Achats et consommation de combustibles - Port Franc	0	82 000		82 000		Mun	X
30	280,4362	Remboursement de frais - Port Franc	0		40 000	40 000		Mun	X
31	2961.3186.01	Assurance grêle	26 900	1 700		28 600		Mun	X
34	703,3663	Subvention manifestations multi-culturelle	49 500	2 500		52 000		COFI	
		Amendements adoptés par la COFI		2 255 100	640 300				
		Charges selon budget 2020 avec amendements	158 791 500						
		Revenus selon budget 2020 avec amendements	152 762 100						
		Excédent de charges selon budget 2020 avec amendements	-6 029 400		Variation	-1 614 800			
		Marge d'autofinancement budget 2020 amendé	4 162 000		Variation	-1 563 900			